
ICANN83 | Forum de politiques – Réunion conjointe du NCSG et de l'ALAC
Mercredi 11 juin 2025 – 09h00 à 10h15 CEST

GISELLA GRUBER

Asseyez-vous, s'il vous plaît. On va commencer la réunion. S'il vous plaît, veuillez mettre un terme à vos conversations. On va commencer. Pouvons-nous commencer, Jonathan? Yesim, veuillez lancer la séance, s'il vous plaît.

YESIM SAGLAM

La séance va bientôt commencer. Veuillez lancer l'enregistrement. L'enregistrement a commencé. Bonjour. Bienvenue à la réunion conjointe ALAC-NCSG – Groupe des représentants des entités non commerciales. Je m'appelle Yesim Saglam et je m'occupe de la participation à distance pour cette séance. Veuillez noter que cette séance est enregistrée et régie par les normes de comportement attendus à l'ICANN et à la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et commentaires ne seront lus à haute voix que s'ils sont soumis dans la fenêtre Questions-réponses sur Zoom. L'interprétation pour cette séance inclura l'anglais, le français et l'espagnol. Si vous souhaitez intervenir pendant la séance, veuillez lever votre main sur Zoom et lorsqu'on vous appellera par votre nom, les participants en ligne auront la possibilité d'activer leur micro sur Zoom. Pour les participants en

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

salle, on vous demande d'utiliser un micro physique. Veuillez indiquer votre nom ainsi que la langue dans laquelle vous allez intervenir si c'est une autre langue que l'anglais et veuillez parler à un rythme raisonnable. Merci à tous de votre participation et je vais à présent céder la parole à Jonathan Zuck, président de l'ALAC et Rafik Dammak, président du NCSG.

RAFIK DAMMAK

Merci Jonathan et merci à vous de votre participation aujourd'hui. Donc, c'est une combinaison du suivi de la réunion qu'on a eue à Seattle et on espère avoir plus souvent ce type de réunion conjointe. Par rapport à l'ordre du jour, il y a plusieurs questions que l'on a abordé l'année dernière, mais peut-être qu'on va vouloir approfondir pour pouvoir partager notre position actuelle et demander également ce que pense l'ALAC de ces questions et partager certaines de nos activités et savoir ce que vous en pensez et avoir vos retours sur ces activités.

JONATHAN ZUCK

Merci Rafik. Bienvenue à tous et merci d'être venu jusqu'ici pour cette réunion conjointe. On apprécie toujours de nous réunir avec la NCSG. Nous avons beaucoup de questions et d'intérêts communs. Donc il est toujours utile et intéressant de voir comment collaborer. Donc nous avons un ordre du jour chargé. Donc on va commencer dès maintenant. Est-ce que vous voulez commencer? C'est vous qui allez commencer? Allez-y.

CLAIRE CRAIG

Merci. Bonjour. Je m'appelle Claire Craig, l'une des vice-présidentes de l'ALAC. J'avais quelques diapos à vous montrer pour qu'on puisse bien comprendre où nous en sommes. Notre réunion aujourd'hui a pour but de parler des révisions. Mais peut-être que certains d'entre vous ne savent pas bien pourquoi on parle de révisions et pourquoi on en est arrivé là.

Donc quelques informations de contexte. Les révisions spécifiques font partie intégrante des mesures de reddition de comptes de l'ICANN qui découle de l'article 4, section 4.6, des statuts constitutifs de l'ICANN. En particulier, il y a quatre révisions spécifiques en fonction des statuts spécifiques qui portent sur ces révisions. Et aujourd'hui, on va parler de ces révisions spécifiques. Oui, je parlais de statuts Excusez-moi. Justine me dit à juste titre que je dois dire révision. En particulier, de quelles révisions spécifiques parlons-nous? Les quatre révisions spécifiques sont les suivantes. Responsabilité et transparence. Ensuite, révision sur la sécurité, la stabilité et la résilience, la révision sur la concurrence, la confiance et le choix du consommateur et la révision sur les services d'annuaires de données. Je ne vais pas toutes les passer en revue parce que je veux réellement passer du temps à vous laisser intervenir et avoir une discussion.

Donc pourquoi est-ce que cela intervient et on en parle maintenant? Voilà un petit peu ce qui s'est passé avec les révisions. La quatrième révision ATRT, donc ATRT4, a été reportée, et ce n'est

pas la première fois que cette révision a été reportée. Ensuite, la troisième révision sur la sécurité et la stabilité et la résilience – SSR3 – a également été reportée et elle l'a déjà été par le passé. La deuxième révision sur la concurrence, la confiance et le choix du consommateur ne va pas encore commencer puisque l'ATRT1 est encore en cours et la troisième révision des services d'annuaires de données, c'est-à-dire RDS3, est reportée.

Et maintenant, qu'est-ce que ça veut dire lorsqu'on dit que toutes ces révisions ont été reportées? Je vous ai parlé auparavant des statuts constitutifs, c'est-à-dire que l'ICANN est actuellement en train d'enfreindre ces statuts constitutifs et c'est la raison pour laquelle nous parlons de ce problème de report des révisions.

Donc, par rapport à l'ATRT4, il y a eu une résolution du conseil d'administration qui date du 19 mai 2025. Excusez-moi. Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, parler moins fort parce que ça me distrait? Donc le 19 mai 2025, le conseil d'administration a pour la deuxième fois reporté l'ATRT4 qui avait déjà été reportée 18 mois auparavant. Donc, l'organisation ICANN a lancé des travaux pour concevoir un programme de révision susceptible de répondre aux objectifs recherchés : renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité de l'ICANN. Le conseil d'administration a identifié un dialogue de la communauté afin de développer une compréhension commune des domaines et questions pour lesquels les révisions vont permettre de renforcer la responsabilité, la transparence et l'efficacité de l'ICANN comme première étape. Donc, s'il s'agit d'une résolution du conseil d'administration, il n'en

demeure pas moins que cela va à l'encontre des statuts constitutifs de l'ICANN. Et c'est là que la conversation commence. Diapo suivante.

Vous voyez ici à l'écran la position de l'ALAC en l'état actuel des choses. Mais j'aimerais tout d'abord vous dire que les présidents et vice-présidents des SO et AC se sont réunis avec l'organisation ICANN depuis que nous sommes arrivés ici à Prague afin d'essayer de résoudre ce problème. Donc vous voyez ici à l'écran notre position au départ, mais on continue à avoir des discussions. Donc, il faudra revenir vers la communauté si l'un de ces points change. Donc, ce que l'on dit ici, c'est que l'ATRT, c'est une révision fondamentale dont l'objectif est de mettre en place des mécanismes pour la contribution du public, la responsabilité et la transparence. Donc, contrairement aux autres révisions spécifiques, l'ATRT est conçue pour s'assurer que l'ICANN est responsable vis à vis de la communauté et opère dans l'intérêt public.

La décision du conseil d'administration de l'ICANN de reporter l'ATRT4 enfreint la section 4.6(b) (vi) des statuts constitutifs et des principes de responsabilité et de transparence continue de l'ICANN, ce qui a un impact direct et adverse vis à vis de la possibilité de la communauté de tenir pour responsable l'ICANN et cela sape la confiance vis à vis de l'ICANN. L'ATRT4, c'est le mécanisme pour réviser les révisions. Pourquoi avons-nous besoin d'un autre mécanisme? C'est une question. Si on procède ainsi, est-ce qu'il y a réellement un besoin puisque le conseil

d'administration dans sa position demande une révision des révisions?

L'ALAC est en train d'envisager de présenter une demande de reconsidération et de lancer une demande de la communauté habilitée à reconsidérer afin de contester de manière immédiate cette décision et le rôle de réviser les révisions. Donc, je vois qu'il y a une question. Sébastien, vous avez levé la main, je vous en prie. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET

Oui, merci Claire. Alors lorsque vous dites report, il y a deux types de report. Dans le cas du SSR et RDS, ça a été reporté par l'ATRT3, c'est-à-dire que ça vient d'une recommandation de l'ATRT3. Alors que l'ATRT4, ça a été reporté sur décision du conseil d'administration. C'est totalement différent. Donc c'est le même terme reporter ou report, mais ça n'a pas la même signification.

CLAIRE CRAIG

Oui, merci de cette précision, Sébastien. Oui, merci beaucoup.

MANJU CHEN

Bonjour. Donc ce n'est pas en progrès en cours parce que c'est la mise en œuvre qui est en cours. La révision a déjà été effectuée depuis longtemps. Et cela ne sera lancé que lorsqu'il y aura une nouvelle et la fin de la nouvelle série de gTLD. Mais je crois que le NCSG... Excusez-moi, je vais ajuster mon micro.

Donc pour le NCSG, nous ne sommes pas si contre le report de l'ATRT4 parce que nous pensons que c'est que s'il n'y a pas encore la fin de la mise en œuvre de l'ATRT4, c'est donc raisonnable que de reporter cela jusqu'à la fin de l'ATRT3 qui n'est pas encore conclu parce qu'il y a eu cette recommandation principale concernant la révision holistique et que cette révision holistique ne s'est pas encore déroulée. Nous savons que c'est une situation un petit peu chaotique. Et c'est pour cela donc que nous ne sommes pas aussi, comment dire, nous n'avons pas une position si forte que de reporter l'ATRT4 ou que l'on voit ça comme un problème. Nous pensons que nous avons besoin de révision des révisions, mais nous sommes donc en accord.

Nous ne voulons pas un nouveau mécanisme d'inventer pour cette révision de révision. Nous ne sommes pas sûrs encore de comment nous pouvons utiliser l'ATRT4 en tant que modèle. Quelle sera la portée de cela? Est-ce que cet ATRT4 doit convenir? Mais nous devons explorer un petit peu plus les possibilités qui peuvent s'ouvrir avec l'ATRT4. Nous sommes ici pour écouter plus d'idées et pour réfléchir plus à ce point.

CLAIRE CRAIG

Allez-y, Eunice.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ
COELLO

Merci beaucoup. Je vais m'exprimer en espagnol. Je m'appelle Eunice Pérez. Et j'avais une question, Manju. Et j'espère ne pas

avoir écorché ton nom. C'est une question qui est liée à la réponse que tu viens de nous donner. Est-ce que vous avez analysé les statuts? Parce que dans ces statuts, il y a une partie qui stipule qu'il y a une période bien déterminée pour apporter une réponse à l'ATRT et cette durée est d'un an. Donc ma question est la suivante. Pourquoi est-ce que votre groupe n'est pas préoccupé par rapport à cela? Étant donné que là, cette période de temps d'un an a été dépassée. Merci.

MANJU CHEN

Donc je ne sais pas si j'ai bien suivi la traduction, mais au niveau du NCSG, nous pensons que la révision n'a pas encore été effectuée dans le calendrier. Et il y a eu donc les recommandations de l'ATRT3 qui n'ont pas été encore conclues. C'est pour cela que nous voyons ce problème comme ceci. Le problème n'est pas véritablement avec la révision. Je crois que c'est un problème à l'ICANN de longue date où on nous demande d'être plus efficace. On nous demande beaucoup d'efficience, de flexibilité, de rapidité aussi parfois. Et on demande beaucoup provenant de la communauté. Mais on parle des PDP par exemple. On dit que ça prend trop de temps. Donc par exemple sur les services d'enregistrement de données. Et on l'a fait en temps et en heure. Donc le PDP a été conclu en un an et la mise en œuvre en a pris quatre. Donc on a dit oui, ça prend trop de temps. Ce n'est pas vrai cela.

C'est la mise en œuvre qui a pris trop de temps. Et vraiment, nous devrions nous concentrer sur cette mise en œuvre, comment la communauté n'est pas le principal facteur dans ce processus et on ne devrait pas foncer vers une autre révision alors qu'on n'a pas terminé avec les recommandations de la révision précédente. Donc, il y a le côté également communauté, le côté personnel de l'ICANN. Il y a les révisions fonctionnelles qui sont effectuées.

Mais je crois que pour le moment, nous sommes encore à travailler sur les dernières recommandations. Mais si on veut faire une révision de révision avec l'ATRT4 comme véhicule, peut-être que ce serait une solution, mais on n'a pas une position solide encore là-dessus au niveau du NCSG. Mais on est prêt à explorer cela et réfléchir plus avant.

CLAIRE CRAIG

Merci Manju. Je donne la parole à Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR

Oui, merci beaucoup pour l'enregistrement. Je suis très heureuse de vous entendre dire que vous êtes ouvert et que vous pouvez considérer un petit peu une nouvelle manière de voir les choses. N'oubliez pas que ce n'est pas seulement l'ALAC, c'est At-Large et nous avons pris en compte pas ce qui provenait uniquement des quinze membres de l'ALAC, mais véritablement de la base qui est beaucoup plus large. Il faut que cela soit très clair.

Néanmoins, nous avons également depuis le premier ATRT, nous avons été ancrés dans les processus ATRT. Nous avons eu jusqu'à cinq membres et des membres très actifs dans chaque ATRT qui ont été nommés et en provenance de nos rangs. Nous avons eu du leadership, des leaders qui se sont engagés dans ce travail ATRT et nous avons eu d'excellents observateurs, des personnes qui connaissent très bien l'ICANN parce qu'ils étaient là même avant le début de l'ICANN. Et je sais qu'il y a eu des affirmations d'engagement qui ont été modifiées. Il y a eu une évolution de tout cela. Donc, il y a beaucoup de sensibilité par rapport aux avancées des ATRT et de ce que peut faire l'ATRT.

Et c'est écrit dans les textes statutaires. Une révision des révisions, c'est une sous-section, ça ne dit pas une révision complétée. En fait, ça a été la révision du statut de tout type de révision organisationnelle et spécifique qui a été effectuée précédemment par un ATRT et c'est pour cela qu'il y a eu beaucoup de retard. Maintenant, nous sommes dans la quatrième année, quatrième cycle au niveau de tout l'ICANN, du cadre de référence de priorisation qui devrait prioriser donc la mise en œuvre de tout ce qui avait été lancé, parfois ignoré au niveau des révisions. Donc c'est une très longue liste. Nous avons fait cette priorisation, effectuer ce travail. Nous savons maintenant ce qui est pertinent pour la communauté, ce qui est pertinent ou pas pertinent. Et nous avons une liste de priorités. Nous avons maintenant besoin de budgéter cela. Et l'ATRT3, la mise en œuvre d'un ATRT3 existe

depuis trois ans. C'est la première priorité et priorité numéro un pour les financements.

Donc on ne devrait pas avoir besoin donc d'essayer de trouver des ressources et du personnel. C'est à l'ordre du jour depuis trois ans comme première priorité et, selon moi, et j'aimerais entendre d'autres personnes, c'est une bonne raison pour laquelle faire uniquement ce que nous indiquent les textes statutaires au niveau de l'ATRT. Eh bien, ce n'est pas un critère que l'ATRT3 soit conclu pour lancer, c'est un seuil de déclenchement.

Par ailleurs, ce qui est important et ce qu'il faut noter, c'est que, à aucun moment l'ATRT3 n'a recommandé que quelque chose devait être finalisé avant de pouvoir démarrer quelque chose d'autre. Ce n'est pas très clair à ce niveau. Je ne sais pas à quel point c'est délibéré ces offuscations que l'on entend parfois dans les couloirs, mais ce n'est pas très clair. Ce n'était pas toujours des propos très clairs qui sont tenus, et je crois que nous avons la capacité, avec les personnes brillantes que vous avez au NCSG. Je suis très impressionnée par vos membres.

Je crois que vous pouvez faire votre propre analyse et une fois que vous aurez analysé la situation, vous allez voir très clairement et prendre conscience de certains points. Et je pense que vous allez tomber d'accord avec la position d'At-Large et vous allez voir quels sont les points de résistance, parce que c'est une situation ridicule. Il y a eu un véritable échec du leadership. Désolé Leon, mais le conseil d'administration n'a pas été un leader à ce niveau.

CLAIRE CRAIG

Oui, je sais qu'il n'y a pas beaucoup de temps. Je vais donc stopper la file d'attente pour les prises de parole. Donc nous avons maintenant Rafik qui va prendre la parole.

RAFIK DAMMAK

Moi, je voudrais rajouter un petit peu certains points, après ce qu'a dit Manju. La mise en œuvre. On ne parle pas seulement de révision, on parle de mise en œuvre également. Dans toutes les pistes de travail, nous devons nous concentrer là-dessus et demander au conseil d'administration, à ICANN org – l'organisation ICANN – pourquoi ça prend autant de temps d'avancer et d'effectuer. On a l'impression qu'on va passer toute une vie avant que cela soit conclu. Et je crois que nous avons besoin d'être en conformité avec les textes statutaires.

Et nous avons pris note de ce qui a été dit par At-Large et nous en avons parlé également. Pour le moment, ce n'est pas quelque chose sur lequel nous voulons nous concentrer, mais en ce qui concerne la mise en œuvre, nous devons absolument éviter les retards et ne devons pas créer de précédent non plus. C'est pour ça que nous sommes très prudents. Mais nous comprenons bien la position d'At-Large. Mais pour nous, voilà où nous en sommes.

CLAIRE CRAIG

Merci Rafik. Mais le fait est que, en fin de compte, la manière dont l'ICANN est responsabilisé par rapport à cela, par rapport aux

textes statutaires, c'est essentiel quand même. C'est une considération très importante et ça doit être vu dans nos opinions concernant la mise en œuvre. Tomslin, vous avez la parole.

TOMSLIN SAMME-NLAR

Oui. Comme Rafik l'a dit et ma voisine l'a dit, Manju, on en a parlé ensemble et j'ai pris note de ce qu'a dit Cheryl sur la mise en œuvre. C'est une priorité, mais ça n'a pas été effectué. Et la question qui se pose est : Est-ce que le NCSG était préoccupé? Oui, nous sommes extrêmement préoccupés au point que nous sommes en mesure de séparer la mise en œuvre de la conformité par rapport aux textes statutaires. Voilà où nous en sommes.

Nous cherchons une solution aux deux problèmes parce que nous ne pensons pas que c'est viable et tenable de continuellement réviser et de ne pas mettre en œuvre les recommandations qui proviennent des révisions. Ça peut mettre 20 ans à mettre en œuvre et vous allez continuer à faire des révisions de l'organisation et des mécanismes de responsabilité. Et on va arriver à un moment où on va réviser constamment et on ne va plus rien mettre en œuvre. Donc voilà où nous en sommes. Voilà ce dont nous parlons. Et on doit trouver une solution véritablement à cela qui fasse sens et qui résolve ce problème. Merci.

CLAIRE CRAIG

Merci Tomslin. Je passe la parole à Roberto, puis Jonathan.

ROBERTO GAETANO

Oui, un commentaire un peu plus général. D'ailleurs, j'ai été frappé par la déclaration de Manju qui disait qu'on n'avait pas le temps. On est tellement impliqué dans les activités quotidiennes qu'on ne peut pas perdre du temps dans les révisions. Moi, ce que j'aimerais dire, c'est que d'après l'expérience qu'on a dans nos secteurs d'activités respectifs, une entreprise qui est plongée dans ses opérations au jour le jour et qui n'a pas le temps d'innover est voué à l'échec. Cette entreprise va disparaître, c'est inévitable.

Il est vrai que l'ICANN n'est pas dans une situation où on est dans un environnement compétitif. C'est vrai, mais il faut être prudent. Il faut organiser nos ressources de telle manière qu'on ait la capacité d'innover et dans notre cas, il s'agit de réviser nos processus parce que sinon on va être coincé dans des situations. Et je suis autant frustré que vous par rapport au fait que les révisions s'enchaînent.

Moi, j'ai présidé le Comité sur la gouvernance lorsque les processus de révision ont commencé et j'ai été frappé par le temps que ça prenait de faire une révision et d'obtenir un consensus au sein d'une organisation. Et je le dis très sérieusement, je pense qu'il en va d'une question de vie ou de mort pour notre organisation, parce que si nous n'innovons pas, les choses arrivent tellement vite sur le marché qu'il faut être réactif. C'est réellement important.

CLAIRE CRAIG

Merci Roberto. Je cède la parole à Jonathan qui a un commentaire.

JONATHAN ZUCK

Je pense que ce qui est intéressant ici, c'est que si on regarde ceux qui défendent la révision d'une révision, c'est en fait une sphère un peu sans fin qui est associée à un ATRT. Par exemple, la mise en œuvre. Donc c'est intéressant parce que ça présuppose que le problème, c'est la révision. Si vous voulez dire qu'on doit se concentrer sur les révisions, ça semble suggérer que le problème vient des révisions plutôt que de la mise en œuvre.

Donc si on essaie de reprendre les rênes un petit peu de cette conversation, il faut mettre l'accent sur la mise en œuvre plutôt que sur la révision si on s'en tient au mandat qui est le nôtre maintenant. C'est ce qui me frappe. Parce que là, on tombe dans une conversation sur la mise en œuvre. Et je suis d'accord, en tant qu'ancien président d'une révision il y a 12 ans, je comprends bien que c'est un problème important, la mise en œuvre.

CLAIRE CRAIG

Merci Jonathan. Je pense que ça a été une très bonne conversation, celle que nous venons d'avoir, et nous espérons réellement que le NCSG va prendre en considération ce dont on a parlé et va nous rejoindre pour reconnaître l'importance de nos statuts constitutaires et voir comment aller de l'avant. Merci de nouveau et je vais céder la parole à Jonathan, à moins que, Manju, vous ne souhaitiez ajouter quelque chose.

JONATHAN ZUCK

Point suivant à l'ordre du jour. Code de conduite concernant les déclarations d'intérêt. Nos intervenants sont Judith, Eunice et Manju de nouveau. Je ne sais pas si de votre côté, il y a des gens qui vont intervenir. D'abord, Eunice. D'accord.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ
COELLO

Merci. Je vais m'exprimer en espagnol. L'ALAC souhaite partager son évaluation sur la mise à jour du code de conduite pour la communauté des participants de l'ICANN concernant les déclarations d'intérêt. Et j'ai eu la chance d'avoir été invitée avec Judith Hellerstein à faire cette présentation. Cette mise à jour se trouve détaillée dans le document intitulé Projet de mise à jour du code de conduite des participants à la communauté de l'ICANN de 2025, qui prévoit que les personnes qui n'ont pas présenté une déclaration complète d'intérêt ne pourront pas participer au processus de l'ICANN. Cette disposition a un impact direct sur la communauté At-Large.

Dans le document d'analyse intitulé Document de travail At-Large pour la révision de ce commentaire public, nous signalons que cette politique peut donner lieu à l'exclusion involontaire des membres qui ont à faire face à des barrières de la langue, en termes d'accès de technologie ou ne sont pas familiers avec les procédures même si on reconnaît les bonnes pratiques telles que les rappels au début de ces appels. Ces pratiques ne sont toutefois pas normalisées et formellement reconnues dans le code et ne s'appliquent pas de manière systématique dans tous les espaces

de l'ICANN, ce qui représente un risque en termes d'équité. Et cela est particulièrement important si on considère ce qui est stipulé dans les statuts, en particulier l'article 1.2, paragraphe b, qui stipule que l'ICANN a l'obligation de défendre une large participation d'un point de vue géographique et culturel à tous les niveaux de développement et de l'élaboration de politiques.

Et là, je vais céder la parole à Judith si elle souhaite ajouter quelque chose.

JUDITH HELLERSTEIN

Ce dont Eunice parlait à l'instant, ça a à voir avec si on lit la déclaration, la question qui nous a été posée et l'exemple qui a été pris par l'ICANN. On ne comprend pas clairement. A l'origine, c'était une tentative de la part de la GNSO pour avoir plus de clarté par rapport à la déclaration d'intérêt. Mais il semblerait que plutôt que de nous donner plus de clarté, ça apporte plus de confusion. Et l'exemple de ce que vous pourriez mettre dans une déclaration d'intérêt, ce type d'exemple n'est pas inclusif au niveau de l'At-Large et du NCSG et de la plupart des gens qui agissent sur la base du volontariat.

Donc, nous pensons qu'il faudrait qu'on ait des exemples plus clairs, parce que, tout comme l'ICANN donnait des exemples de ce qu'il fallait inclure ou exclure. On a besoin de savoir de manière beaucoup plus claire ce qu'on doit exclure et ce qui se passe au

niveau des gens qui agissent comme volontaire, ce qu'ils doivent noter dans leur déclaration d'intérêts et déclarer.

Pour ce qui est de la bonne normalisation et formation, on a différentes déclarations d'intérêt pour les différentes communautés. Il y a des déclarations d'intérêt qui sont différentes. Or, on a besoin d'une harmonisation entre toutes ces déclarations d'intérêt. Ça serait utile et on a besoin également d'une formation du personnel et de manuels de formation pour savoir comment créer une déclaration d'intérêt et que doit-on y inclure. Parce que même à l'At-Large, les gens interprètent les questions de manière différente et donc apportent des exemples qui peut-être appartiennent à d'autres sections parce qu'ils l'interprètent d'une autre manière.

Par conséquent, je pense que, à l'instar de ce qui est fait à la GNSO et ailleurs, où le premier point à l'ordre du jour est : Est-ce que vous avez une mise à jour à faire par rapport à votre déclaration d'intérêt? Dites-le-nous maintenant. Et très souvent, ça n'est pas fait à bien d'autres niveaux. Donc ce qu'on voudrait, c'est harmoniser les processus pour qu'on soit tous sur la même longueur d'onde au niveau des déclarations d'intérêt. Et si vous avez des commentaires ou des questions sur ce dont on vient de vous parler, nous sommes à votre disposition.

EUNICE ALEJANDRA PÉREZ

Oui, je voulais juste compléter ce que vient de dire de Judith et je vais m'exprimer en espagnol de nouveau. Donc les demandes qui

COELLO

sont les nôtres sont les suivantes. D'abord, que le code de conduite inclut des directives claires sur ce que l'on doit déclarer, quand et à quel moment. Cela doit être stipulé dans le document de mise à jour des déclarations d'intérêt dans le code de conduite. Et il est important d'apporter une clarté au niveau des exemples à apporter. Deuxièmement, on propose que le code promeuve la participation au processus de l'ICANN avec un rappel systématique tel que c'est fait dans d'autres domaines, sans dépendre toutefois uniquement de pratiques internes. Troisième point. Que la section intitulée Débats et exemples, comme l'a dit Judith, également inclut ces exemples afin de soutenir la formation, la conformité et le respect de la norme qui est comprise dans le projet d'actualisation de ce document.

Et enfin, nous insistons sur le fait que le code de conduite ainsi que le document relatif à l'ombudsman promeuvent l'équité et la participation équitable, ce qui implique que tout outil de conformité, comme ce code de conduite, doit prendre en considération les conditions réelles des différents groupes qui constituent la communauté. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Merci.

JUDITH HELLERSTEIN

Y a-t-il des questions?

MANJU CHEN

Une réaction rapide. Je pense qu'on est d'accord sur l'harmonisation, la standardisation d'un processus et comme vous l'avez dit à la GNSO, effectivement, à tout début de réunion, on demande s'il y a une mise à jour par rapport aux déclarations d'intérêt et il serait bon qu'on le fasse au début de toute séance à l'ICANN. Ça, on est tout à fait d'accord et on le soutient.

Maintenant, sur le formulaire lui-même, c'est-à-dire comment est-ce que vous divulguez vos informations dans vos déclarations d'intérêt? Bon, d'abord, on n'en a pas parlé de manière détaillée au NCSG. Donc je vais vous faire part de mon point de vue personnel. Je pense qu'il serait bon qu'on ait un peu de souplesse et de marge de manœuvre pour personnaliser les déclarations d'intérêt en fonction des processus. Parce que vous savez, à l'ICANN, il y a différents procédés, processus. Parfois, il s'agit d'un groupe de travail sur la révision intercommunautaire, un groupe de travail d'étude. Bref, différents noms pour différentes choses et pour différents objectifs. Donc les gens participent à ces groupes au nom de différentes organisations ou pour représenter différents groupes.

Donc je pense que cette souplesse pour personnaliser ces déclarations d'intérêt en fonction des processus, ce serait positif. Mais ça, j'insiste, c'est mon point de vue personnel. Et on est tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit par rapport à la formation, parce que je pense que le NCSG est assez semblable à votre groupe dans le sens où nous aussi, nous dépendons de volontaires.

Et lorsqu'on travaille sur les processus de l'ICANN, on n'a pas vraiment d'orientation pour savoir comment remplir ces déclarations d'intérêt. Donc là je suis d'accord. Et ensuite, autre chose a été évoqué dans votre intervention par rapport au fait qu'on exclut des membres qui travaillent sur la base du volontariat. Je pense que c'est précisément la raison pour laquelle on a besoin de ces déclarations d'intérêt parce qu'on travaille tous comme des volontaires. Et là, je dis nous, contrairement à ceux qui sont rémunérés. Nous, on n'a aucun intérêt financier ici. C'est pourquoi il est si important de remplir les déclarations d'intérêt et c'est pourquoi c'est beaucoup plus facile pour nous qui sommes volontaires et qui ne sommes pas rémunérés de dire : Voilà, je n'ai aucun intérêt ici parce que j'agis en mon nom propre et je représente mon propre intérêt en tant qu'utilisateur final ou titulaire de noms de domaine.

Donc je pense que c'est une bonne chose pour nous qu'il y ait une liste d'exemples pour ceux qui remplissent ce formulaire et qui sont rémunérés, tandis que pour nous, on n'est pas rémunérés, on le fait de manière volontaire. C'est pourquoi, pour nous, c'est beaucoup plus simple de remplir cette déclaration d'intérêt.

JUDITH HELLERSTEIN

Donc un commentaire là-dessus. Le problème qui mène à cela, c'est que parfois des personnes peuvent avoir des contrats à un niveau ultérieur et donc il faut être au courant de cela. Il y a des personnes qui peuvent vous dire : Oui, il y a 15 ans, vous aviez un

contrat de passé et vous ne l'avez pas indiqué sur ces documents. Vous avez reçu des fonds il y a de cela très longtemps en tant que consultant. Donc, c'est pour ça qu'on a besoin de beaucoup d'orientation à ce niveau. Qu'est-ce que nous devons divulguer exactement? Parce qu'on peut être exclu plus tard, parce qu'on n'a pas divulgué quelque chose qu'on ne nous a pas demandé de divulguer de par le passé. Voilà ce que je voulais dire. Merci.

KATHY KLEIMAN

Cheryl m'a demandé de m'asseoir ici. Oui, Judith. Je ne comprends pas. Donc faire respecter ces règles, en effet, c'est un problème. Mais nous avons beaucoup de personnes autour de la table lorsque nous négocions les politiques. Et beaucoup de personnes qui ne disent pas pour qui elles travaillent, qui elles représentent, qui les rétribue, pourquoi elles sont ici. Et ça peut être des personnes qui représentent différents intérêts alors qu'ils négocient des politiques.

Donc ce qui est important, c'est de révéler plus, d'être plus solide dans ces divulgations. Donc je comprends ce qui a été dit. Peut-être dans 20 ans, la situation sera... Moi, je ne serai pas là dans 20 ans, je ne pense pas. Mais je ne pense pas qu'on va être tenu responsable. Jonathan... Pour ce qu'on a fait ou pas fait il y a 20 ans, parce qu'il n'y avait pas de déclaration d'intérêt à ce moment-là, d'affirmation d'intérêt. Donc, je pense que cela est procédural. La question est qu'il y a un formulaire qui nous dit qui est présent et qui rétribue qui. Mais lorsque vous repartez chez vous, avec qui

parlez-vous, avec qui communiquez-vous, c'est extrêmement important et ça fait vraiment longtemps qu'on devrait avoir cela à l'ICANN.

JUDITH HELLERSTEIN

On est d'accord avec cela, mais on ne veut pas être piégé par la suite par rapport à quelque chose qu'on ignorait. Donc, je vais vous donner un exemple. Ceux d'entre nous qui ont travaillé sur les enchères n'ont rien divulgué, mais le fait qu'on soit dans ce groupe de travail, et bien, par la suite, on pourrait être exclus d'un travail avec d'autres personnes, parce qu'on a fait partie de ce groupe de travail sur les enchères. Et même en tant que consultant volontaire, on ne peut plus travailler avec de nombreuses personnes. Il n'y avait pas de clarté à l'époque lors de ce groupe de travail. Donc, il y a des choses qui ont un impact maintenant sur des situations passées.

KATHY KLEIMAN

Non, je ne comprends pas le concept d'exclusion. C'est un concept de divulgation, de révéler quelque chose.

SEBASTIEN BACHOLLET

Merci. Deux choses. Je pense qu'un SOI commun serait le bienvenu parce que ça permettrait d'éviter que certains décrivent une chose dans un groupe et une autre chose dans un autre groupe, et qu'il n'y ait pas de lien entre les deux. Ou alors il faut faire réinventer l'hyperlink, l'hyperlien et de faire des liens entre les deux. Et j'ai

l'impression qu'il y a un processus très clair au GNSO sur ces questions de divulgation de ces positions.

J'aimerais être sûr que c'est la même chose quand on choisit des présidents ou coprésident des groupes de travail collectif de la communauté. J'ai fait une petite recherche, là. J'ai l'impression qu'il y a des présidents ou coprésidents qui n'ont pas de statement of interest et ça m'étonne beaucoup qu'il a été choisi sans avoir au moins un minimum de ces informations-là, clairement écrites sur le site de l'ICANN. Merci beaucoup.

INTERPRÉTE

Nous n'entendons pas d'intervenants, pas de micro.

RAFIK DAMMAK

Donc, nous allons passer au point suivant. Je crois qu'il y a eu un changement dans l'ordre du jour parce que nous n'avons plus beaucoup de temps. Excusez-moi. Donc, nous allons parler de l'évaluation de l'impact concernant les droits de l'homme et ensuite nous allons parler de la prochaine série de gTLD. Très bien. Donc, oui, l'évaluation de l'impact des droits de l'homme sur l'utilisations malveillantes.

FARZANEH BADI

Oui, je m'appelle Farzaneh Badi et je suis membre du NCSG et je suis au conseil de la GNSO également. Avec ma collègue Michaela, nous avons travaillé sur l'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme depuis pas mal de temps et je vais simplement vous en

dire un petit peu plus sur les différentes problématiques, les différents projets que nous avons.

Premièrement, nous avons envoyé une lettre au GAC récemment au sujet d'un communiqué au sujet de l'évaluation des droits de l'homme, et nous travaillons également à l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et de voir comment cela peut avoir un impact sur les droits de l'homme. Comment on peut réduire les risques et nous avons eu plusieurs séances à ce sujet. Nous espérons travailler à des lignes de conduite pour protéger les droits de l'homme dans le cadre de l'atténuation de l'utilisation malveillante de DNS. Et, cette semaine, nous allons également avoir une séance sur l'évaluation de l'impact des droits de l'homme au niveau des forces de l'ordre et d'autres parties prenantes pour les données privées des titulaires de noms de domaine.

Donc, je crois que Michaela peut répondre à plus de questions et travailler avec le GAC concernant l'accès et la divulgation des données d'enregistrement. Et, donc, l'aspect droit de l'homme dans ce sujet et l'impact que cela peut avoir sur les droits humains. Donc, sur la liberté d'expression, sur le respect de la vie privée et ainsi de suite. Donc, la confidentialité des données. Également, un exemple, lorsqu'on parle de l'exactitude des données. Donc, dans nos discussions, nous avons eu des suggestions menant à l'identification et les critères d'identification des titulaires de noms de domaine lorsque l'on enregistre un nom de domaine.

Et, pour nous c'est une ligne rouge, nous pensons que cela va en dehors du principe de l'anonymat et nous travaillons avec des activistes des droits de l'homme et l'aspect anonyme est absolument essentiel. C'est quelque chose qui doit être respecté. Donc, on peut parler de l'exactitude des données et de la possibilité de vérifier les données, mais qu'en est-il de vérifier l'identité des titulaires de noms de domaine? Ça a un impact sur les droits humains et nous sommes absolument contre cela.

Donc, nous avons également l'authentification des forces de l'ordre pour la divulgation des données sensibles et privées des titulaires de noms de domaine. Donc, l'identification en tant que telle n'est pas une raison unique. La manière dont ça doit se faire, c'est que le titulaire de nom de domaine doit travailler à un équilibre entre les droits fondamentaux et des demandes qui soient faites pour divulguer les données.

Donc, ce sont des problèmes un petit peu différents. Donc, j'aimerais vous rediriger sur l'évaluation, donc, qui existe, sur l'impact des droits humains. C'est un document uniquement NCSG. Et, si cela vous intéresse, si vous voulez participer, c'est tout à fait possible. Donc, ce n'est pas seulement pour les titulaires de noms de domaine, c'est également pour les utilisateurs finaux de l'Internet, pour la liberté d'expression des utilisateurs finaux, l'utilisation des sites web pour obtenir des informations. Donc, j'aimerais inviter l'ALAC, qui contribue beaucoup à cela, à prendre

en compte ces droits humains lorsque nous atténuons les risques d'utilisation malveillante du DNS.

MICHAELA SHAPIRO

Oui, Michaela au micro. Donc, j'espère que vous m'entendez bien. Merci beaucoup Farzaneh. C'était véritablement un aperçu tout à fait utile. Moi, ce que j'aimerais souligner, c'est que nous avons quelques séances qui pourraient vous intéresser à ce sujet et At-Large pourrait tout à fait participer à ces séances demain après-midi.

Je sais que c'est la dernière séance de la journée, mais nous allons avoir des activités attractives. Ça va être tout à fait intéressant et nous allons parler de ce problème difficile sur les données d'enregistrement et les titulaires de noms de domaine. C'est véritablement une préoccupation. Il n'y a pas toujours une utilisation malveillante, mais il y a un manque de compréhension des mécanismes qui existent et qui devraient être en place. Il y a des meilleures pratiques qu'il faut prendre en ligne de compte et nous avons un groupe de travail sur la sécurité publique. Nous avons des groupes des bureaux d'enregistrement et des registres qui vont donner leur point de vue. Donc, je pense qu'At-Large pourrait tout à fait participer à cette réunion avec intérêt. Donc, on a fait déjà beaucoup de travail sur l'évaluation de l'impact des droits humains et le rapport avec l'infrastructure du DNS. C'est quelque chose sur lequel on travaille depuis longtemps, nous avons développé cela il y a longtemps. Il peut appliquer beaucoup

de ces concepts et il faut qu'on puisse prendre des actions et des mesures. Et je pense qu'il faut que ça soit utile. Il faut qu'on ait une approche pragmatique de cela. Donc, je serai prête à répondre à des questions dans tous les cas de figure. Merci beaucoup.

KATHY KLEIMAN

Oui, Michaela, c'est vraiment d'excellentes réunions qui se tiennent, donc venez donc à ces réunions. Il y a tout un travail en fait avec un petit groupe. On a travaillé avec le FBI parfois et c'est vraiment intéressant. Ce sont des séances tout à fait intéressantes.

JONATHAN ZUCK

Moi, je n'aime pas être dans la même salle que le FBI. J'essaye de l'éviter, mais en tout cas. La question que j'ai et j'ai un intérêt tout à fait concret là-dedans. Il y a eu des exercices qu'on a faits lorsqu'Avri était au conseil d'administration. On a parlé d'intérêt public, on a parlé d'une boîte à outils pour trouver l'équilibre, en effet dont vous parlez, et je pense que cela pourrait être développé de manière similaire pour les parties contractantes.

Parce qu'il me semble que ce qui est difficile et ce que nous avons appris au niveau des parties contractantes, c'est que lorsqu'il y a des demandes, c'est véritablement un peu retirer les profits d'un nom de domaine. Donc, demander les données, cela prend du temps et c'est quelque chose qui a un impact sur les profits, donc il y a un désir que de ne pas partager les informations et de trouver un moyen de dire non, on ne peut pas le faire.

Donc, l'aspect droits humains et cette évaluation droits humains doit être rigoureuse, doit être légitime. Ce n'est pas donc une excuse, ce n'est pas un partage des données simplement pour gérer des utilisations malveillantes. Donc, il faut donc atténuer ces utilisations malveillantes qui existent beaucoup dans le DNS. Donc, comment faire les deux en même temps? Il y a aussi à prendre en compte un aspect financier, donc pour l'accès à ces données.

FARZANEH BADII

Oui, merci Jonathan, j'ai oublié de vous dire ce que le conseil de la GNSO fait par rapport à l'évaluation de l'impact sur les droits humains. Il y a un moment où la liste de vérification des droits humains a été approuvée par le conseil de la GNSO. Donc, pour chaque PDP, à partir de maintenant, on va avoir une liste de vérification des droits humains que chaque membre du PDP va devoir passer en revue.

Mais, ce processus, c'est un long processus. On les aide, le NCSG les aide, aide le personnel et le conseil de la GNSO à mettre en place un processus en vue de procéder à l'évaluation de l'impact sur les droits humains. Mais, il y a déjà tout un travail en cours et il y a un cadre qui a été fixé. D'ailleurs, je vous encourage à lire notre Évaluation d'impact droits humains sur la politique de transfert que nous avons élaboré. Et ça ne fait pas partie du rapport, mais nous avons considéré que c'était un bon exercice.

Je pense que lorsque l'on parle de la divulgation des données et des titulaires de noms de domaine. Parfois, ça peut être à des fins

légitimes, mais on peut également faire pression sur les bureaux d'enregistrement pour qu'ils prennent cette décision. Et, ça, ça a un impact sur les droits fondamentaux. Parce que parfois... non, attendez, je vais vous dire. Au NCSG, nous avons des militants des droits humains, des gens qui travaillent dans l'intérêt des militants. Donc, l'hameçonnage par exemple. Parfois, les représentants de l'ordre public veulent utiliser l'hameçonnage à certaines fins.

Donc, on dit que la divulgation, oui, c'est un problème, mais on ne peut pas régler le problème en empêchant que les gens aient accès à ces données et en hypothéquant les droits humains de ces gens. Et, je ne parle pas simplement des militants, mais je parle également des utilisateurs finaux qui doivent avoir accès à ces connaissances, à ces informations.

JONATHAN ZUCK

Oui, je sais que ce que l'une des choses que fait la Chambre des parties contractantes avec cet exercice qu'ils organisent, c'est que.... D'ailleurs, je ne l'ai pas encore fait, donc je ne le comprends pas tout à fait cet exercice. Mais, j'aimerais qu'on fasse quelque chose de ce type en disant voilà, j'ai une demande d'information qui me vient des forces de l'ordre et je comprends tout à fait ce que vous dites. Les forces de l'ordre ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, les demandes non plus.

Donc, étant donné le volume d'argent que cela implique. Il ne faut pas que ce soit quelque chose de contemplatif, Il faut que ça soit quelque chose de très pragmatique, de pratique. Donc, c'est quoi

l'équilibre à trouver, l'équilibre fondamental dans ce qu'on fait? De combien d'argent on parle par rapport au danger vis à vis des droits humains. Comment parvenir à cet équilibre? Parce que finalement, c'est ça la question.

MICHAELA SHAPIRO

Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous, Jonathan. Je pense qu'on est tout à fait d'accord parce que justement on a un exercice de jeu de rôle demain pour notre séance. Vous pouvez jouer plusieurs rôles pour voir quelles sont les différentes choses qu'il faut prendre en considération. Donc, on veut faire en sorte que cet exercice soit aussi interactif que possible. Si vous êtes là encore demain, je vous encourage à venir.

Mais, je voulais répondre à ce que vous avez dit. Je suis tout à fait d'accord. Il y a des ramifications financières. On dit également qu'il y a plusieurs cas de figure s'agissant de l'utilisation malveillante du DNS. Il faut prendre en considération. Ce qu'on demande, c'est que ça soit fait en étant accompagné de mesures de transparence et de responsabilité. Maintenant, quelle forme ça pourrait prendre. C'est ce qu'on veut découvrir avec vous si vous participez à la séance de demain. Et, c'est ce sur quoi porte l'article 19. Mais, il y a également la liberté d'expression. C'est une question difficile et on ne défend pas le fait que tout le contenu soit disponible partout, mais il y a un certain nombre de critères et de seuils à respecter.

Donc, on veut que ce soit quelque chose de simple à appliquer, que ce soit simple à comprendre et surtout utile pour les gens qui

l'appliquent. Donc, lorsque je vous disais voilà, ça, ça n'est pas fait à des fins malveillantes, je pensais aux opérateurs de registre et aux bureaux d'enregistrement, mais il y a aussi des acteurs très malveillants. Ça, il faut les prendre en considération.

Il faut s'assurer de nouveau qu'on accompagne tout cela de mesures de responsabilité, de transparence et que toute réponse soit proportionnée aux dommages occasionnés. Donc, ce qu'on dit, c'est qu'il n'y a pas une réponse unique. Mais, si on peut fixer un cadre, un cadre, de bonnes pratiques ou autres, cela peut nous aider face à différentes situations.

Mais encore une fois, je vous encourage à venir demain à cette séance. À 10 h 45 au deuxième étage. N'hésitez pas à venir.

JONATHAN ZUCK

Oui, Michaela veut s'assurer qu'on va venir demain. Y a-t-il d'autres questions? Oui. Allez-y, je vous en prie.

LUTZ DONNERHACKE

La question est la suivante, que pouvons-nous faire ou comment pouvons-nous contribuer, en particulier pour ce qui concerne les forces de l'ordre? Là, il faut comprendre quelles sont les attentes du côté des forces de l'ordre? Les informations peuvent être fournies par les bureaux d'enregistrement uniquement pour ce qui concerne les domaines, mais le principal problème lorsqu'il s'agit de délits, c'est qu'on ne peut pas faire entièrement confiance aux bureaux d'enregistrement, tout simplement parce que parfois, les

bureaux d'enregistrement font partie de ces activités délictueuses. Et, les efforts consistant à collecter des données provenant des titulaires de noms de domaine, c'est tout à fait futile et ça ne va pas fonctionner.

Il faut bien le comprendre. Il faut expliquer une fois et encore que nous ne sommes pas ici pour mettre en place une infrastructure pour que quelqu'un du jour au lendemain puisse demander voilà, qui est responsable de ce délit? Comment est-ce que je peux l'arrêter? Non, ça ne fonctionne pas comme ça. Et ce n'est pas ce qu'on est censé faire. Ce qu'on peut faire, c'est voir quels sont les bureaux d'enregistrement qui se comportent d'une manière un peu étrange, suspecte. Et l'autre chose qu'on peut faire. C'est cesser de collecter des données un peu partout et les concentrer dans un endroit unique. Mais, ça ne fonctionne pas comme ça. Il y a plusieurs règles, plusieurs législations qui s'appliquent. Et, on ne peut pas s'attendre à ce que les règles auxquelles les forces de l'ordre sont soumises soient les mêmes dans les différents pays. Donc, la possibilité d'aller dans un endroit unique, aller trouver ces données, ça n'est pas possible.

Donc, il faut cesser cela. Il faut pouvoir stocker les données d'enregistrement de manière décentralisée, surtout si on regarde ce qui se passe du côté de l'IANA. L'IANA ne répond que si elle sait qui est responsable d'avoir enregistré l'objet suivant. Alors, on va chercher les détails du contrat. Et si vous allez dans une région différente, alors il faut remplir des exigences différentes.

JONATHAN ZUCK

Merci, merci. C'est réellement une discussion importante. Merci de nouveau Farzaneh et Michaela d'avoir attiré notre attention sur cette question, parce que c'est finalement un moyen d'aborder un problème qui nous est commun. Malheureusement, nous n'avons plus de temps. Donc, par rapport au soutien des candidats pour la prochaine série, il ne nous reste plus que quelques minutes pour aborder ce sujet. J'avais vu votre nom Kathy. Non, c'est Pedro.

PEDRO DE PERDIGÃO LANA

Oui, on a déjà eu une mise à jour du point de vue de l'ALAC pendant la séance précédente, donc ce n'est pas la peine d'en parler ici. Mais étant donné l'alignement qu'il y a entre nous par rapport à ce processus, on aimerait vous soumettre quelques idées.

JONATHAN ZUCK

Alors, allez-y, je vous en prie!

KATHY KLEIMAN

Kathy Kleiman et on joue aux chaises musicales, vous savez, ici. Donc, on vous invite à nous rejoindre. Vous avez des membres extraordinaires de l'équipe de révision, de la mise en œuvre des procédures ultérieures. Il y a 400 pages ici, dont je parle. Si vous parlez à l'équipe de mise en œuvre, vous verrez qu'ils vous disent lisez ce document.

C'est accessible, c'est facile à lire. Si vous ne le comprenez pas, alors personne ne va le comprendre. Les nouveaux venus encore moins. Et au NCSG, nous représentons le reste du monde qui pense peut-être enregistrer un nouveau gTLD. Si les gens ne peuvent pas comprendre, les règles, ne peuvent pas comprendre les questions, alors ils ne vont pas pouvoir présenter leur candidature. Donc, l'accessibilité et la facilité de lecture, c'est un point très important.

Un autre point très important moi, je suis très préoccupé par l'évolution des priorités de la communauté. Révision de la mise en œuvre, en général, on ne réinvente pas la roue. Si vous voulez voir ce qui s'est passé au cours des derniers mois, des dernières semaines, là vous pouvez le lire. Je pense que les politiques ont été réécrites.

En général, je ne signale pas aussi tardivement les choses, mais là je le fais. Donc, s'il vous plaît, venez aider la CPE à analyser les choses et l'ALAC et la NCSG peuvent agir ensemble au niveau de la prochaine série des nouveaux gTLD. Et encore une fois, merci à vos dirigeants, vous avez fait un excellent travail Justine et Cheryl à ce niveau-là. Merci Jonathan. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose Pedro?

PEDRO DE PERDIGÃO LANA

Non. Si personne n'a rien d'autre à ajouter, je pense que ça, c'était les principaux points dont on voulait vous parler.

RAFIK DAMMAK

Très bien. Je crois que ça a été très réussi comme séance et on a travaillé aussi avec Justine et on a besoin de débattre de plus avant de certains points. Je crois qu'on n'a pas besoin d'attendre Oman. On peut avoir des appels intersectionnels et donc nous pouvons voir où nous avons des points communs. Donc, on pourrait assurer un suivi de cette manière. Ce sera donc les prochaines étapes. Je crois que nous mettrons à l'ordre du jour.

JONATHAN ZUCK

Merci à toutes et à tous. Je crois que nous avons beaucoup apprécié cette réunion et c'est important de continuer ces échanges et de travailler de manière intersectionnelle également. Et, ça, c'est véritablement ce dont ce qu'on a dit avec SSAC, avec d'autres entités, il faut continuer à mettre la pression sur le reste de la communauté pour faire avancer les choses. Merci beaucoup et bonne pause.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]